

Envoyé en préfecture le 07/02/2022 Recu en préfecture le 07/02/2022

A 66: - I- 4 I -

ID: 059-255902330-20220120-D2022_3-DE

BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

Première convocation en date du dix janvier deux mille vingt-deux, adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le vingt janvier deux mille vingt-deux, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis se sont réunis, à 10h30, en salle Matisse, Espace Cambrésis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

18 membres sont présents, le quorum est atteint.

Membres présents (18) :

- Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert
- 2. Madame DEPREZ Marie-José, Clary
- Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
- 4. Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
- 5. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
- 6. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
- 7. Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes
- 8. Madame LAMOURET Fernande, Flesquières
- Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
- Monsieur MESSIEN, Président du conseil de développement

- 10. Madame MAROUZE Sylviane, Romeries
- 11. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
- 12. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac
- 13. Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet
- Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry
- Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay
- 16. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
- Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt Saint Olle
- 18. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays

Membres excusés

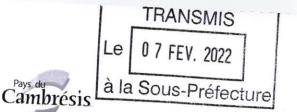
Membres du Bureau

Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
Monsieur COQUELLE Guy, Proville
Monsieur DUEZ Pascal, Villers en Cauchies
Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays,
Mazinghien
Monsieur ESCARTIN Didier, Vice- Président au Pays,
Escarmain
Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambrésis

Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame

Madame SAYDON Laurence, Cambrai Madame RICHOMME Liliane, Caudry

Présidents des EPCI Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambrésis, CA2C Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC



Envoyé en préfecture le 07/02/2022 Recu en préfecture le 07/02/2022 Affiché le

ID: 059-255902330-20220120-D2022_3-DE

Objet : Renouvellement Activité accessoire en Ressources Humaines « RH »

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires:

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique notamment son titre II:

Vu l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires,

Le Président, Monsieur Sylvain TRANOY, expose au Bureau,

Le Pays a organisé une direction intérimaire de 6 mois avec Mme LEGUAY qui dispose d'une expérience de coordination dans la sphère ESS (cadre privé).

Mme DELBARRE, directrice des Ressources Humaines de la ville de Cambrai, dispose des compétences sur la règlementation et la législation sur les RH dans la fonction publique territoriale.

Un travail de mise à jour a été enclenché et reste à finaliser. Aussi, il est proposé de reconduire la mission « ressources humaines », en activité accessoire, qui apporte les compétences requises en matière de ressources humaines, dans le cadre de la fonction publique territoriale, en appui à la mission de coordination.

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement d'une activité accessoire « ressources humaines » pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31/08/2022, moyennant une rémunération compensatrice et autoriser le Président à signer tous documents s'y afférent

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'activité accessoire en matière de règlementation statutaire et gestion des carrières, pour une durée 6 mois, jusqu'au 31/08/2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Publié le

Certifié exécutoire le

Sylvain TRANOY

Tél.: 03 27 72 92 60 • Fax: 03 27 70 96 99 www.paysducambresis.fr

Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Espace Cambrésis - 14 rue Neuve, BP 50049 • 59401 CAMBRAI Cedex

Envoyé en préfecture le 07/02/2022 Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le

ID: 059-255902330-20220120-D2022_3-DE



Objet : Renouvellement Activité accessoire en Ressources Humaines « RH »

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique notamment son titre II;

Vu l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires,

Le Président, Monsieur Sylvain TRANOY, expose au Bureau,

Le Pays a organisé une direction intérimaire de 6 mois avec Mme LEGUAY qui dispose d'une expérience de coordination dans la sphère ESS (cadre privé).

Mme DELBARRE, directrice des Ressources Humaines de la ville de Cambrai, dispose des compétences sur la règlementation et la législation sur les RH dans la fonction publique territoriale.

Un travail de mise à jour a été enclenché et reste à finaliser. Aussi, il est proposé de reconduire la mission « ressources humaines », en activité accessoire, qui apporte les compétences requises en matière de ressources humaines, dans le cadre de la fonction publique territoriale, en appui à la mission de coordination.

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement d'une activité accessoire « ressources humaines » pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31/08/2022, moyennant une rémunération compensatrice et autoriser le Président à signer tous documents s'y afférent

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'activité accessoire en matière de règlementation statutaire et gestion des carrières, pour une durée 6 mois, jusqu'au 31/08/2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Sylvain TRANOY

Tél.: 03 27 72 92 60 • Fax: 03 27 70 96 99

Espace Cambrésis - 14 rue Neuve, BP 50049 • 59401 CAMBRAI Cedex

Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

www.paysducambresis.fr